



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Seine-Saint-Denis

# Ville de Vaujours

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20230511-2023-060-AR  
Date de télétransmission : 16/05/2023  
Date de réception préfecture : 16/05/2023

N°2023/060

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : SERVICE MARCHES PUBLICS / SERVICE PETITE ENFANCE  
Objet : Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité du lot n°1 – achat de fournitures administratives pour les services communaux, issu de l'accord-cadre référencé AC N°2022/006 DEN relatif à l'achat de fournitures administratives et scolaires.

#### Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU l'instruction comptable n° 96-078 du 1/08/1996,

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur l'achat de fournitures administratives et scolaires,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment son article R2113-1 et R2123-1,

VU l'appel d'appel public à la concurrence envoyé le 28 octobre 2022 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

**CONSIDERANT**, la procédure adaptée portant sur le lot n°1 de l'accord-cadre référencé AC N°2022/006 DEN relatif à l'achat de fournitures administratives et scolaires.

**CONSIDERANT**, que le règlement de consultation adressé aux entreprises dans le cadre de cette procédure adaptée, mentionnait que la date limite de réception des offres était fixée au 21 novembre 2022 à 17H00.

**CONSIDERANT**, que le pouvoir adjudicateur est dans l'obligation de procéder à l'abandon de la procédure portant sur le lot n°1 - achat de fournitures administratives pour les services communaux, de l'accord-cadre référencé AC N°2022/006 DEN relatif à l'achat de fournitures administratives et scolaires, car aucune offre n'a été présentée antérieurement à la date limite de réception des offres.

**ARTICLE 1 :** **DÉCIDE** de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité, la **procédure de passation** relative au lot n°1 – achat de fournitures administratives pour les services communaux, issu de l'accord-cadre référencé AC N°2022/006 DEN portant sur l'achat de fournitures administratives et scolaires.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA).
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télerecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

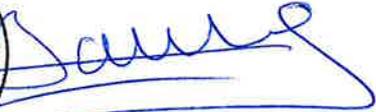
Ampliation en sera adressée :

- A Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Vaujours, le 11 Mai 2023.

Le Maire,



  
Dominique BAILLY,  
Vice-président de Grand Paris – Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »